

L'an mil neuf cent soixante quatorze, le MARDI 29 OCTOBRE à 16 heures, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en QUATRIEME SESSION EXTRAORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. LEGROS Auguste - HOARAU Marcel - GERARD Marc - BEDIER Francis
TESSIER Jacques - CHANE.KUNE Maurice - FOSSARD Charlemagne - Mme
JASMIN Eléopold - MM. FERRERE Chantilly - BOYER Bruno - APAVOU
Antoine - ROBERT Valère - Mme BENARD Jules - MM. FONTAINE Frantz -
LICHARDY André - Mme FUTHAZAR Hugues - M. TANDRYA Fred - Mme
PAYET André - MM. AFFEJEE Jack - MAINGARD Paul - LAURET Gérard.

Etaient représentés :

M. Maxime RIVIERE	par M. Marcel HOARAU
M. Maurice TOMI	par M. Maurice CHANE.KUNE
M. MONDON Jean-Claude	par M. André LICHARDY

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

NOTA - Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de St-Denis, le 6 NOVEMBRE 1974, et que le nombre de Conseillers présents a été de 21 sur 37 Conseillers en exercice./.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,
A. D. LEGROS

